

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

---

#### Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/01/2019
3. Maquettes 2019/2020
  - Licences
  - Masters
4. Demandes de subventions
  - Tournoi Européen de Gestion
  - Finale du concours JESSUP
5. Programme E.I.U.C.
6. Divers

#### Etaient présents :

##### Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
Mme Bénédicte GIRARD, Professeur, Vice-doyen Licence Droit  
M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, Vice-doyen filière AES  
Mme Juliette LELIEUR, Directrice adjointe de la Fédération de Recherche  
M. Daniel AEBY, représentant de la CCI Alsace Eurométropole  
Mme Fabienne GERARD, Chargée de gestion administrative et financière

##### Membres élus :

###### Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. François DUQUESNE, M. Raphaël ECKERT, M. Christophe GODLEWSKI, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Jocelyne LEBOIS-HAPPE, M. Etienne MULLER.

Collège B

Mme Catherine BIERENT, M. Nicolas GILET, M. Patrice HILT, Mme Céline PAUTHIER, Mme Delphine PORCHERON, Mme Christel SIMLER.

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Dorine GERMAIN, Mme Lina BELHAJ SAIF, M. Anthony CARDINAUX,

MédiaDroit :

M. Mathieu BAUGE, M. Olivier TRARBACH,

UNI :

M. Jean-Philippe JUNG

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,  
Mme Antonia CALDERODI-LOTZ, suppléante de M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

**Avaient donné procuration :**

Membres élus :

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER à M. Patrice HILT

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG à Mathieu BAUGE

M. Victor BLANLOEIL à Mathieu BAUGE

M. Raphaël LAURAIN à M. Mathieu BAUGE

Mme Salomé GSELL à M. Olivier TRACHBACH

Mme Hortense KROPP à Olivier TRACHBACH

AED/Club AES :

M. Stéphane ROESZ à Mme Lina BELHAJ SAIF

Personnalités extérieures :

M. Yvan JEANNERET à M. Cédric LUTZ-SORG

Mme Danièle MAZZEGA à Mme Antonia CALDERODI-LOTZ

**Etaient excusés :**

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Hervé THOMAS, représentant de la Chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin,  
M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

**Etaient absents :**

Membres de droit et invités :

Mme Sylvie LACAULE, suppléante de Mme Martine GEMMERLE, directrice du SCD

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER, Professeur,

Collège B

M. Arnaud DURANTHON, Professeur,

M. Salim ZEIBAK, Maître de conférences

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, suppléante de M. Olivier BITZ, Représentant de l'Eurométropole de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	34

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h05.

**1. Informations du doyen**

- Refonte graphique du site Internet de la Faculté

Une refonte graphique du site Internet de la Faculté de Droit vient de voir le jour dans la lignée de celui de l'Unistra, elle permet notamment de répondre aux exigences du nouveau langage visuel.

Le site est plus moderne et aéré, et surtout *responsive*, c'est-à-dire que le contenu s'adapte automatiquement à la résolution écran du terminal utilisé. Les différentes rubriques sont plus visibles et il est dorénavant possible d'y intégrer davantage de visuels comme des photos, des galeries d'images ou des vidéos. Les menus et les contenus, préalablement toilettés, ont été migrés intégralement vers le nouveau site, de même que ROF.

La page d'accueil devient, quant à elle, un véritable vecteur d'informations avec un bandeau « A la Une » défilant, les « Actualités » et « Agenda » directement intégrés à la page ou encore la rubrique « Focus » qui permet de mettre en avant une thématique, un service, une actualité, etc.

Madame le Doyen souligne le travail précieux de Mme BELLER et la remercie chaleureusement.

## **2. Adoption du procès-verbal**

Plusieurs modifications du procès-verbal du Conseil de faculté du 28/01/2019 sont demandées par Mme Lola KIEFFER :

- Sur la page 6, avant le paragraphe commençant par « Une élue étudiante demande de quelle manière va être opérée la sélection », il est demandé d'ajouter la question suivante posée par M. Stéphane ROESZ : « M. Stéphane ROESZ demande des éclaircissements sur la position de la Faculté de Droit suite à la dernière Conférence des doyens de Droit et de Science Politique où certaines Facultés de Droit, notamment Nice, Toulon, Aix-en-Provence et Lyon, ont décidé de mettre en application dès la rentrée 2019 la sélection en Master 1 », ainsi que la réponse de Madame le Doyen « Madame le Doyen ne dispose pas des documents définitifs qui lui permettraient de confirmer les propos de Monsieur ROEZ. Néanmoins, elle convient qu'un certain nombre de facultés passera à la sélection M1 dès 2019, ce qui motive d'ailleurs en grande partie, l'évolution envisagée par la faculté de droit de Strasbourg, en 2020 ».
  - Page 6 : remplacer « une élue étudiante » par « Madame Lola KIEFFER »,
  - Page 6 : ajouter « par M. Moïse MARTIN » dans la phrase « Une question est également posée sur l'existence d'une double sélection à l'entrée du M1 et du M2 en 2020-2021 », pour aboutir donc à « Une question est également posée par M. Moïse MARTIN sur l'existence d'une double sélection à l'entrée du M1 et du M2 en 2020-2021 ».
  - Page 7 : remplacer « plusieurs étudiants » par « les élus étudiants »
  - Page 7 : remplacer « un étudiant » par « Madame Lola KIEFFER ».
- En l'absence d'autres demandes de modification, le procès-verbal du 28/01/2019 est adopté à l'unanimité.

## **3. Maquettes 2019/2020**

- Licences

Aucune modification de maquette ne touchera les Licences en Droit général, salarié et AES.

Par contre, le Droit européen nécessite de mieux intégrer la réalité du temps et donc de permettre aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année d'être immédiatement en contact avec des cours de droit en langue étrangère, notamment en Allemand.

Mme Juliette LELIEUR souligne qu'il a été constaté qu'au terme du semestre 6, les étudiants se retrouvaient avec une surcharge de cours, ayant parfois un volume d'heures trop dense. Les conditions d'enseignement devant trop difficiles, il a été suggéré d'alléger et de mieux répartir les unités d'enseignement.

Une autre difficulté concerne les cours d'introduction en Droit civil allemand délivrés par M. le Professeur Sébastien KREBBER aux étudiants en Licence 1, alors que les Licences 3 suivent plusieurs cours de Droit allemand avec les étudiants de Sarrebruck. Il s'avère que la différence de niveau d'allemand entre ces étudiants est flagrante. Il est donc proposé d'avancer au semestre 1 le Droit pénal allemand initialement délivré en semestre 6. Cela permettrait aux étudiants d'avoir dès le 1<sup>er</sup> semestre un cours de Droit en langue étrangère, ce qui d'ailleurs est très attendu de leur part depuis l'instauration de Parcoursup. Cette modification sera également un lissage avec le Droit pénal enseigné en Allemagne dès le semestre 1.

En ce qui concerne le Droit européen des contrats enseigné par M. le professeur Olivier BERG, afin de renforcer l'étude du Droit des contrats dès le semestre 4, il lui a été demandé s'il acceptait d'avancer son cours d'une année, c'est-à-dire de l'enseigner en semestre 4 au lieu du semestre 6. Il est d'ailleurs plus pertinent d'intituler le cours « Droit franco-allemand comparé des contrats ».

En tout état de cause, il ne s'agit pas de nouveaux cours, mais plutôt d'un rééquilibrage du volume horaires.

Le cours de Droit et politique de l'Union européenne dispensé par M. le professeur Dominique RITLENG, qui avait été supprimé entre le Diplôme Universitaire et la Licence, sera réintégré en semestre 3 afin d'approfondir certaines thématiques actuelles. Il permettra également une interactivité et un échange en langue anglaise.

Madame le Doyen souligne qu'il s'agit d'une réintégration de cours, résultant d'une omission dans la nouvelle offre de formation et non d'une création. Cela induit que le cours sera enseigné à coûts constants par rapport à la nouvelle offre de formation.

Madame Catherine Haguenu-Moizard rappelle que dans le projet initial cette suppression n'était pas un oubli.

- Masters

Les maquettes en Masters AES restent inchangées. Quelques évolutions toucheront les Masters Droit.

M. le professeur Etienne MULLER, Vice-doyen chargé des Masters Droit, précise que plusieurs demandes de modifications de maquettes ont été déposées, mais que celles-ci n'ont aucun impact sur les coûts de l'offre de formation.

Deux modifications de dernière minute sont à noter :

- dans le Master 1 Droit Pénal et Sciences Criminelles, en semestre 2 : la matière de l'UE 2 qui figure sous l'intitulé « Violence et médiation » s'intitulera « Violence et identité en conflit »,
- dans le Master 2 Contrat Public et Commande Publique, en semestre 4 : le coefficient de l'unité d'enseignement Droit Administratif approfondi 2, est de 3 et non de 9.

Les principaux changements concernent :

- le Master 1 Droit : la procédure civile d'exécution est un cours qui sera délivré en semestre 1,
- Le Droit du marché intérieur de l'UE, sera ouvert aux étudiants en Master 1 de la mention Droit des affaires,
- Pour les Master 2, il s'agit essentiellement d'ajustements qui s'opèrent à coûts constants.
- Les maquettes des nouveaux parcours pour les mentions Droit International et Droit Pénal et Sciences Criminelles seront soumises au vote lors du prochain Conseil de faculté en avril car la Faculté attend l'accord de la Commission ad-hoc pour l'ouverture de ces nouveaux parcours.

Il est demandé aux membres du Conseil de faculté de voter les nouvelles maquettes 2019/2020

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité sur l'adoption des nouvelles maquettes 2019/2020 des Licences et Masters.

#### **4. Demandes de subventions**

- **Tournoi Européen de Gestion**

Un Tournoi Européen de Gestion est organisé chaque année par le Conseil régional d'Alsace de l'Ordre des experts-comptables avec le concours du Conseil Régional de Lorraine de l'Ordre des experts-comptables et de la Steuerberaterkammer Rheinland-Pflaz.

Une vingtaine d'équipes d'étudiants français et allemands se confrontent à un modèle économique imposé, se retrouvent en concurrence et plongent ainsi dans le quotidien d'un chef d'entreprise. Une préparation encadrée par Mme Catherine BIERENT, chargée de mission auprès du Vice-Doyen en charge de la Filière AES, permet aux étudiants de réussir pleinement cet exercice, d'autant que cette année une vidéo doit être présentée.

La 25<sup>ème</sup> édition du Tournoi de gestion 2019 qui se déroulera les 28 et 29 mars.

La Faculté de Droit souhaite voir participer 2 équipes composée chacune de 4 étudiants, une en Master 1 AES et une autre en Master 1 Droit des affaires.

M. Mathieu BAUGE, élu étudiant, souligne que cette préparation est essentielle pour se présenter à ce tournoi très stimulant. Il est certes très intense, mais il permet aux étudiants d'avoir une idée réelle de la gestion globale de l'entreprise.

Madame le Doyen ajoute que certains étudiants de la Faculté de Droit qui ont participé à ce concours les années précédentes, ont obtenu des prix, ce qui contribue au rayonnement de la Faculté.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 720,00 €uros attribuée à l'Ordre des Experts comptables pour couvrir les frais d'inscription au concours.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de l'attribution de la subvention de 720,00 euros.

- **Finale du concours JESSUP**

Madame le Doyen rappelle que lors d'un conseil de faculté en fin d'année dernière, une subvention avait été attribuée à l'équipe des étudiants de l'Association des Juristes Internationalistes de Strasbourg (AJIS) pour se présenter à la 1<sup>ère</sup> phase du concours Philip C. JESSUP. Cette équipe, grâce à sa performance, a brillamment été retenue pour participer à la 2<sup>ème</sup> phase. La Faculté adresse ses vives félicitations aux étudiants ainsi qu'au doctorant qui l'encadre, Monsieur Ali Sharifi, et remercie l'équipe pédagogique, en particulier Madame le Professeur Andréa HAMANN, pour le soutien qu'elle témoigne à l'équipe. Les DNA ont mis à l'honneur les étudiants lauréats dans leur édition du vendredi 1<sup>er</sup> mars.

La 2<sup>ème</sup> phase de ce concours se déroulera du 31 mars au 06 avril 2019 à Washington D.C, où l'équipe de Strasbourg représentera la France. Ce voyage aux Etats Unis engendre des frais financiers importants et l'Association des Juristes Internationalistes de Strasbourg (AJIS) cherche des contributeurs pour les aider à acquitter leurs dépenses. Les étudiants ont sollicité différents cabinets d'avocats, le CEIE, l'Ecole doctorale 101. En outre, pour soutenir la demande d'IdEx formulée par les étudiants, Madame le Doyen et Madame le Professeur Andrea Hamann ont adressé un courrier à la Commission de la Vie Universitaire. Sans cette dotation, le déplacement serait difficilement réalisable.

Mme le professeur Aude BOUVERESSE, indique qu'une réflexion est en cours au CEIE en matière de reversement de subvention car la question budgétaire se pose dans la mesure où le nombre de participations aux concours ne cesse d'augmenter et les moyens financiers sont figés. Le CEIE s'oriente vers le prolongement de son soutien aux doctorants qui trouve dans l'encadrement d'équipe un lien professionnel avec leur doctorat, mais l'aide financière aux étudiants ne pourra pas être maintenue à l'avenir.

M. le professeur Raphaël ECKERT, confirme que l'Ecole Doctorale pour sa part continuera à soutenir, selon ses moyens financiers octroyés, les doctorants qui encadreront les équipes d'étudiants participant à ce type d'évènements car il s'agit pour eux d'une approche transversale de leur avenir professionnel.

L'AJIS sollicite la Faculté de Droit pour obtenir une subvention de 800€.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 800,00 euros attribuée à l'AJIS.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de l'attribution de la subvention de 800,00 euros.

## **5. Programmes E.I.U.C.**

Mme Isabelle CREPIN présente le programme E.I.U.C (European Inter-University Center) porté par Mme le professeur Florence BENOIT-RHOMER. Il s'agit d'un programme de coopération avec une quarantaine d'Université dont celle de Venise. Les étudiants italiens qui sont inscrits dans ce programme effectuent leur 1<sup>er</sup> semestre à Venise et leur second dans l'une des universités partenaires dont fait partie l'Université de Strasbourg. A ce titre, la Faculté de Droit qui reçoit cette année 3 étudiants italiens qui réaliseront leur second semestre à Strasbourg, percevra de la part de l'E.I.U.C. de Venise 2000€ en sa

qualité d'Université coordinatrice et 1800€ par étudiant accueilli. La somme de 7400€ va venir abonder le budget de la Faculté de Droit afin d'accueillir ces étudiants dans les meilleurs conditions.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter en faveur de la coopération avec le programme E.I.U.C et de la répartition du budget.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de la coopération avec le programme E.I.U.C et de la répartition du budget.

## 6. Divers

- Journée Confiance en soi

Madame le Doyen rappelle que la journée Confiance en soi, dirigée par le Docteur Aude ROCHOUX, se tiendra le 06 mars 2019 de 11h à 15h. Les étudiants intéressés seront accueillis dans le hall par un étudiant du SUMPS qui les dirigera vers des salles où des infirmières prodigueront leurs conseils.

- Journée Portes ouvertes

M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle, informe que la Journée Portes ouvertes de la Faculté de droit qui aura lieu le samedi 9 mars 2019 de 10h à 16h permettra de recevoir les étudiants, notamment les lycéens, en quête de renseignements sur leur avenir universitaire. Pour répondre à leurs interrogations, de nombreux enseignants seront présents pour assurer des cours en amphî, un stand des services administratifs sera tenu par du personnel des BIATSS, et l'équipe décanale assurera la présentation de la Faculté et les offres de formation.

- Fête du droit

La Faculté de Droit organise La fête du droit la semaine du 18 mars 2019 et sera dédiée au sport. Le programme se précise et des vélos d'appartement installés dans le hall de la Faculté, permettront aux étudiants de participer à des épreuves sportives qui seront complétées par diverses conférences. Le lauréat des épreuves sera invité à concourir à la phase finale qui se déroulera à l'Université de Chambéry.

- Journées des Masters

M. Patrice HILT rappelle qu'une journée des Masters 1 et 2 est organisée le mardi 26 mars de 10h à 17h00 sans interruption. Cette journée dédiée à tous les étudiants, sera organisée par la présence de divers stands ouverts toute la journée. Ils permettront aux étudiants de se renseigner notamment sur les prérequis ou de répondre à leurs multiples interrogations sur la sélection M1 prévue à la rentrée 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.



Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles) :

- 29 avril 2019
- 17 juin 2019